

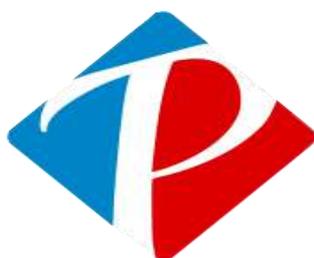
# LE PETIT BULLETIN

## *Gazette du Montchabouillard*



### Sommaire

- Éditorial p 1
- Vie municipale 2
- Vie communale 10
- Vie associative 18
- La Métropole 22
- Infos pratiques 24



POLITEIA FRANCE

**L'application mobile  
pour communiquer  
avec vous !**

**Mairie de Montchaboud**  
Tél/Fax : 04 76 68 29 96  
mairie-montchaboud@wanadoo.fr  
**Horaires d'ouverture mairie**  
mardi : 10-12h / 13-16h  
mercredi : 10-12h  
jeudi : 14-18h

# Vie Municipale

## Le mot du Maire

L'hiver est arrivé et nous avons enfin des températures qui correspondent à la saison . En cette fin d'année qui approche et afin d'oublier un peu notre quotidien qui peut parfois nous attrister, nous avons organisé quelques festivités dans le village :

Le traditionnel repas des « seniors », une soirée concert très réussie, le Noël des enfants, et pour la première fois un marché de Noël à Montchaboud ! Cet évènement est une première et a été une réussite au vu de la fréquentation et des retours des participants ; Ceci nous incite à renouveler l'expérience l'année prochaine en l'améliorant, évidemment. Un grand merci à tous les participants et bénévoles .

Premières chutes de neige et premiers « couac » sur le déneigement. Je vous en rappelle le fonctionnement . C'est le maire ou un de ses adjoints qui ordonne le passage du chasse-neige le soir avant 23 h pour le lendemain , Le plus difficile est d'anticiper les chutes de neige de la nuit .

Le passage du chasse-neige est effectué par les employés de la métropole qui font leur possible, mais les équipes changent souvent et la connaissance de la commune n' est pas toujours parfaite. J'ai fait les remontées d'informations nécessaires pour que cette opération se passe le mieux possible lors des prochaines passages.

Je vous rappelle que nous sommes une commune de montagne .Les équipements de neige me paraissent être une évidence pour nos véhicules et en cas de chute annoncée, nous pouvons anticiper et laisser les véhicules sur les parkings du village. Merci de ne pas encombrer les voies de circulation afin de faciliter le passage des véhicules de déneigement.

Ces petits détails du quotidien étant passés, je vous invite le vendredi 13 janvier pour les habituels vœux du maire qui vont enfin pouvoir avoir lieu après 2 années d'absence. (La date sera confirmée d'ici la fin d'année)

Ce sera l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de présenter les projets pour 2023 .

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



Portez vous bien et soyez heureux !

Votre Maire, Guy Soto

Atelier illuminations de Noël

# Vie Municipale

## Conseil Municipal du 5 octobre 2022

Présents : 8    excusés : 3

### **Participation écoles maternelles et primaires Année scolaire 2021/2022**

Dans le cadre de la participation financière de la commune de Montchaboud aux frais de scolarité des enfants scolarisés à Vizille, la mairie de Vizille a fixé par délibération en date du 27 juin 2022, la participation de la commune de Montchaboud à **1264.05 € par élève et par an** pour l'année scolaire 2021/2022, soit un montant de **18960.75 € pour 15 élèves**.

**8 voix pour**

### **Recensement de la population 2023 / Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que par décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, un nouveau recensement est prévu en 2023 et débutera le 19 janvier.

Il précise en outre qu'un agent recenseur va être recruté pour assurer ce recensement et qu'il convient de fixer sa rémunération.

Considérant que la Responsable Administrative et financière est désignée Coordonnateur communal du recensement,

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

**DESIGNE** Mme BOURGES Ingrid comme agent recenseur et coordonnateur communal

**FIXE** comme suit la rémunération de l'agent recenseur : Indemnité forfaitaire : 950.00 €

**8 voix pour**

### **Attribution d'une prime pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail**

Monsieur le Maire propose que la commune verse une prime pour les agents ayant obtenu la médaille d'honneur du travail à la promotion de juillet 2022 :

Soit 150 € pour la médaille d'argent

**8 voix pour**

### **Vente de bois de chauffage**

Monsieur le Maire précise que la commune, propriétaire du bois chemin des Vignes, va procéder à des coupes et abattages de bois en 2022.

Considérant que la municipalité souhaite vendre ce bois de chauffage aux habitants de la commune ;

Il est ainsi proposé de vendre ce bois, coupé et non livré au prix de 52 € TTC le stère ;

**8 voix pour**

# Vie Municipale

## Conseil Municipal du 5 octobre 2022 (suite)

### Approbation du nouveau règlement de la salle polyvalente

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 approuvant le nouveau règlement intérieur de la location de la salle polyvalente,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier ce règlement intérieur qui a pour objectif de fixer les règles pour la location de la salle polyvalente,

M. Le Maire propose un nouveau règlement intérieur effectif à compter du 1er janvier 2023

#### **Conditions de location :**

Pour les particuliers résidant à Montchaboud. Possibilité pour les extérieurs (particuliers ou entreprises uniquement en semaine).

Pour les associations locales : la Maison Pour Tous, le Chab Kfé, l'ACCA de la commune, les associations de copropriétaires et celles pouvant exister et non connues à ce jour.

Pour les associations extérieures : une association extérieure à Montchaboud, pourra demander la location de la salle pour ses activités en journée (hormis le WE). Le tarif sera de **30 €** /heure.

Lors d'un décès d'un parent ne résidant pas sur la commune, la salle peut être louée en journée pour une réunion de famille, le tarif sera de **50 €** pour la ½ journée et de **100 €** pour la journée

Lors d'un décès d'une personne résidant sur la commune, la salle peut être prêtée gracieusement en journée.

Option : ménage de la salle (hormis vaisselle) : **75 €**

		Habitants	Extérieurs
En semaine			
	Journée (de 8h à 20h)	150	250
	Demi-journée (8h-13h ou 14h-19h)	100	175
WE et jours fériés (jusqu'à minuit)			
	Journée	180	
	2 jours	350	
Mariages et réveillons (jusqu'à 4h du matin)		400	

**8 voix pour**

### Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2023.

**8 voix pour**

# Vie Municipale

## Conseil Municipal du 5 octobre 2022 (suite)

### Approbation règlement transport scolaire

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour le transport scolaire qui a pour but de définir les interactions et responsabilités de chacun.

**8 voix pour**

### **Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du groupe scolaire de Brié-et-Angonnes pour les enfants non briataux accueillis en classe pour l'année scolaire 2020-2021**

En contrepartie de l'accueil au groupe scolaire du Barlatier de Brié-et-Angonnes d'enfants habitant la commune de Montchaboud, cette dernière s'engage à verser à la commune de Brié-et-Angonnes une participation financière, ainsi pour l'année scolaire 2020-2021, le calcul sera effectué sur la base du compte administratif 2020, soit **1394 €** par enfant.

Pour l'année 2020-2021, le montant de la participation est de **6970 €** (soit 5 enfants)

**8 voix pour**

### **Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du groupe scolaire de Brié et Angonnes pour les enfants non briataux accueillis en classe pour l'année scolaire 2021-2022**

En contrepartie de l'accueil au groupe scolaire du Barlatier de Brié-et-Angonnes d'enfants habitant la commune de Montchaboud, cette dernière s'engage à verser à la commune de Brié-et-Angonnes une participation financière, ainsi pour l'année scolaire 2021-2022, le calcul sera effectué sur la base du compte administratif 2020, soit **1450 €** par enfant.

Pour l'année 2021-2022, le montant de la participation est de **10150 €** (soit 7 enfants)

**8 voix pour**

### **Création d'un Pass Communal Culture, Sports et Arts - Fixation des barèmes de participation pour la saison 2022-2023**

**Sont concernés** : Les enfants résidant sur Montchaboud, scolarisés en primaire et inscrits dans une structure pour pratiquer à l'année une activité sportive, culturelle ou artistique, pour l'année scolaire 2022-2023.

Il sera proposé aux familles, après examen de leur demande par la Commission Action sociale de Montchaboud, une aide sous forme de chèques cadeau à venir chercher par le demandeur en mairie contre signature.

CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL calculé sur la base du revenu imposable	Montant versé par enfant/an
Catégorie 1	de 0 € à 750 €	80 €
Catégorie 2	de 751 € à 1150 €	60 €
Catégorie 3	de 1151 € à 1800 €	40 €
Catégorie 4	Supérieur à 1800 €	0 €

**8 voix pour**

# Vie Municipale

## Conseil Municipal du 9 novembre 2022

Présents : 10    excusé : 1

### **Délibération portant création d'un emploi permanent**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant la liste des agents promouvables en 2022 pour un avancement au grade d'[Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe](#)

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

**10 voix pour**

### **Retrait de la commune d'Herbeys de la compétence n°5 « création, aménagement, entretien et gestion des lieux d'accueil enfants parents »**

Le Maire indique que la commune d'Herbeys par délibération en date du 4 avril 2022 a décidé de se retirer de la compétence n°5 « création, aménagement, entretien et gestion des lieux d'accueil enfants parents » gérée par le SICCE. Ce retrait prendra effet le 31 décembre 2022.

Conformément à la délibération n°2022-25 en date du 13 octobre 2022, les élus délégués du syndicat ont voté à l'unanimité pour ce retrait de compétence.

**10 voix pour**

### **Retrait de la commune de Notre Dame de Commiers de la compétence n°1 « accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie » et de la compétence n°4 « création, aménagement, entretien et gestion des relais petite enfance » gérées par le syndicat**

Le Maire indique que la commune de Notre Dame de Commiers, par délibération en date du 23 août 2022, a décidé de se retirer de la compétence n°1 « accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie » et de la compétence n°4 « création, aménagement, entretien et gestion du relais petite enfance » gérées par le SICCE. Ce retrait prendra effet le 31 décembre 2022.

Conformément à la délibération n°2022-26 du SICCE en date du 13 octobre 2022, les élus délégués ont voté à l'unanimité ces deux retrait de compétence.

**10 voix pour**

# Vie Municipale

## Conseil Municipal du 9 novembre 2022 (suite)

### Rapprochement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Vu l'article L.212-2 du code de l'éducation qui permet aux communes de se réunir volontairement pour l'établissement d'un RPI ;

Vu l'absence de convention « officielle » entre les communes de Montchaboud et Vizille ;

Vu la répartition actuelle des enfants de Montchaboud dans les écoles de Brié-et-Angonnes et Vizille ;

Vu le résultat de l'étude par le Comité Scolaire de Montchaboud ;

Vu la réunion avec l'inspectrice de l'académie en date du 06 octobre 2022 ;

Vu les différentes réunions entre la commune de Montchaboud et de Brié-et-Angonnes et l'acceptation de celle-ci

Monsieur le maire expose :

Les communes peuvent faire une demande de Rapprochement Pédagogique Intercommunal pour les élèves du 1er degré par délibération du conseil municipal.

Depuis quelques années, le nombre de demandes de dérogation pour l'école de Brié-et-Angonnes est en constante progression, il convient donc aujourd'hui d'adapter le périmètre de la carte scolaire.

Après délibération, le conseil Municipal,

**APPROUVE** le Rapprochement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Brié-et – Angonnes

**10 voix pour**

### Décision modificative n°1

Mouvement de crédits :

#### *Diminution sur crédits ouverts :*

D6135	Locations mobilières :	- 2000 €
D6188	Autres frais divers :	- 6000 €

#### *Augmentation sur crédits ouverts :*

D65548	Autres contributions :	+ 2000 €
D657341	Subventions aux communes du GFP :	+ 6000 €

**10 voix pour**

# Vie Municipale

## Le recensement

Le recensement des habitants va débuter le jeudi 19 janvier 2023 et sera effectué par la secrétaire de mairie

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

**Vous pourrez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023**

**Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information** vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée

## Le plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. La mise en œuvre du plan communal relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Montchaboud, avec la proximité de sites classés Seveso à Jarrie dispose d'un PCS. Si la situation l'exige, Monsieur le maire diffuse une alerte à la population concernée, par le biais d'un système d'appels téléphoniques en masse.

Le 10 novembre 2022, plusieurs explosions, suivies d'un incendie, sont survenues sur le site de l'usine Arkema de Jarrie, classé Seveso. Quand le risque toxique a été écarté, un message vocal d'information a été transmis par téléphone aux habitants du village.

Les familles ne l'ayant pas reçu peuvent se faire connaître auprès de la mairie pour une mise à jour des listes de diffusion.

## Vie Municipale

« Le sacrifice de nos poilus nous oblige à nous rappeler que la paix a un prix »



*Ouverture de la cérémonie du 11 novembre par Aurélien Telmon, en présence des pompiers de Vizille*



« la nouvelle de la victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher..

Le 11 novembre 1918, il est 11h :

c 'est l 'Armistice »



« Le monde était convaincu en 1918 que la première guerre mondiale devait être la dernière des dernières. Nous savons ce qu' il advint de cet espoir, et aujourd 'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France »

*Hommage de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des armées et de Madame Patricia Mirallès,, secrétaire d 'état aux anciens combattants et à la mémoire.*

# Vie Communale

## Partenariat avec Brié-et Angonnes

Sur avis du Comité Consultatif Scolaire, et suite au sondage réalisé auprès des familles de la commune, les conseillers municipaux de Montchaboud et de Brié-et-Angonnes ont voté en faveur d'un regroupement Pédagogique Intercommunal .

La dernière étape pour valider ce projet sera l'accord officiel de l'inspectrice d'académie, courant février 2023 .



Ecole du Barlatier

les enfants de Montchaboud peuvent bénéficier des tarifs des résidents pour les inscriptions au centre de loisirs situé dans les locaux de l'école du Barlatier, durant les vacances et les mercredis (enfants de 3 à 11 ans) .

Les inscriptions se font exclusivement en ligne 2 semaines avant la date des petites vacances et 1 mois avant les vacances d'été.

Il faut en premier lieu créer un espace famille sur le site du CSL André Malraux.  
<https://www.cscmalraux.org/>

Première inscription à l'école de Brié-et Angonnes :

La campagne d'inscription aura lieu du **06 décembre au 31 décembre 2022** et se fait en deux temps, d'abord à la mairie de Brié-et-Angonnes puis à l'école.

Vous devez vous rendre impérativement en mairie avec la liste des documents ci-dessous :

- La copie du livret de famille (toutes les pages parents/enfants).
- La copie de deux pages du carnet de santé qui atteste des vaccinations obligatoires de votre enfant pour l'entrée en collectivité.
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une fois cette formalité administrative effectuée, vous devez prendre contact avec la directrice de l'école, Mme Mourrat, afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Merci de prendre rendez-vous **uniquement par mail** à l'adresse ci-dessous :

[ce.0380238c@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380238c@ac-grenoble.fr)

Mme Mourrat recevra les familles à compter de Janvier 2023.

# Vie Communale

## La salle polyvalente , nouveaux tarifs



		Habitants	Extérieurs
En semaine	Journée de 8h à 20 h	150	250
	1/2 journée (8h-13h ou 14h-19h)	100	175
Wend et jours fériés (jusque minuit)	1 jour	180	non
	2 jours	350	non
Mariages et réveillons (jusqu' à 4 h du matin )		400	non

Les salles de fête étant très recherchées, pour limiter le nombre d'évènements sur la commune, les nuisances sonores et de circulation induites, le conseil municipal a choisi de ne pas ouvrir la location aux extérieurs les week-end et jours fériés .

L'usage de la salle pour les mariages et les réveillons est exclusivement réservée aux habitants du village .

La Mairie reste prioritaire pour toutes les activités municipales .

Toute activité sera soumise à l'approbation du maire.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1 janvier 2023

## Vie Communale

**« Tout ce qui est fait pour les jeunes, mais sans les jeunes est finalement contre les jeunes »**

La citoyenneté ne s'apprend pas dans les livres, les jeunes l'apprennent au quotidien en l'exerçant

Association Y-nove

### Mais c'est quoi Y-nove ?

Y-Nove est une association née en 2015, à l'initiative de professionnels des sciences de l'éducation, suite au constat d'une richesse en acteurs jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise sans partenariat entre ces derniers.

Y-Nove est un collectif qui vise à redonner du pouvoir aux jeunes, à encourager et soutenir tous les jeunes de la Métropole grenobloise dans leurs projets et prises d'initiative. Dans ce cadre, en 2016, l'association devient lauréate pour 5 ans d'un PIA ( Programme Investissement d'Avenir) « projet innovant en faveur de la jeunesse », pour expérimenter de nouvelles manières de faire en misant sur 3 axes: croire en la jeunesse, croire au collectif et une gestion en réseau.

Avec le soutien du département, Y-Nove propose son expertise pour favoriser ou relancer des dynamiques jeunesse dans les petites communes de l'agglomération, souvent en zone périphérique ou rurale. « Il s'agit de donner la parole aux jeunes, de les accompagner et leur permettre de s'exprimer, de donner leur avis, de parler de leurs besoins et de développer de nouvelles actions imaginées par les jeunes eux-mêmes. »

Après un premier contact avec les jeunes de Montchaboud à l'occasion de la fête du village, Jean-François Mirallès, le coordinateur de l'association accompagné de Anne Favier ( ligue de l'enseignement) les a conviés à une réunion au Chab'Kfé le 19 novembre pour un échange plus structuré.

Sept jeunes ont répondu à ce premier appel .



Un jeu en équipes permet à chacun de s'exprimer, des cartes avec des questions sont tirées au hasard :

Exemples :

« quel est ton plus grand rêve? »

« qu'est ce que tu admires ? »

« Que voudrais tu faire disparaître de la terre ? »

# Vie Communale

« *Exprimer, argumenter, agir* »



Une deuxième rencontre sera proposée courant janvier entre les jeunes du village et Y-Nove pour préciser les contours des projets qui ont pu émerger lors du premier atelier.

Les nouveaux participants seront bienvenus et pourront bénéficier de l'opportunité d'être au cœur d'un projet pour, et surtout avec les jeunes de Montchaboud !

(tranche d'âge 13/ 20 ans )

La dernière étape sera l' 'Agora, courant mars. Il sera temps pour les jeunes de présenter leurs demandes aux élus, et d'argumenter leur projet pour obtenir les moyens nécessaires.

Qu'ont-ils pensé de la soirée rencontre avec Y-Nove?

« *Soirée carrément sympa, c'était cool et très pédagogique, en plus on a découvert 3 jeunes qui habitent à Montchaboud et qu'on ne connaissait pas !* »

« *On a formé 3 équipes, et pour gagner des points, il fallait que nos réponses aux questions soient cohérentes avec les idées des 2 autres équipes »* »

*Y avait aussi une ligne au sol, avec oui à gauche, non à droite, et on se plaçait selon notre avis sur des questions en lien avec le village »*

**Mise en place des actions** : Certaines actions se mettront en place naturellement après la concertation entre les acteurs.

Y-Nove peut partager son expérience et faire appel à son réseau, mais tout est à faire!

Source: <https://y-nove.org/>

**Le monde de demain appartient aux jeunes d'aujourd'hui**

## Vie Communale

### Atelier « illuminations de Noel »



Cet atelier, encadré par Guy Soto et Roland Chabert a réuni 4 jeunes du village autour d'un projet de fabrication de décorations lumineuses pour la commune.

Trois étapes pour cette réalisation:

- La créativité à l'honneur pour la première séance, consacrée aux dessins des modèles .
- Apprendre à scier, percer, fixer, incontournable pour construire les armatures en métal !
- Planter des petits clous, pour former le dessin des motifs, sur lesquelles viendront s'accrocher les guirlandes de lumière



Merci à Lou, Lola, Loé et Johan pour leur investissement pendant cet atelier, et pour leur participation active à l'atmosphère festive de notre village .

Les décorations restent indissociables de la magie de Noël, mais le devoir d'économie d'énergie oblige la municipalité à revoir à la baisse la durée de l'illumination des rues du village, cette année.



## Vie Communale

### Le Pass sport, culture et arts

Pour la deuxième année, la municipalité a souhaité favoriser l'accès aux activités extra-scolaires pour les enfants de primaire.

Dix enfants ont bénéficié d'une aide de 40 à 80 euros selon leur quotient familial pour des activités sportives: basket, karaté, foot, escalade, jardin aquatique, gym, athlétisme et danse aérienne.

### Le repas des anciens



Les plus de 65 ans se sont retrouvés le 10 décembre autour du traditionnel « repas des anciens » offert par la municipalité.

Ambiance chaleureuse, temps de rencontre et de partage, avec un menu soigneusement élaboré par M. Siaux, traiteur. Une brioche de salade de gambas aux mandarines en entrée, suivie d'un coquelet farci aux cèpes et bolets, accompagné d'un écrasé de pommes de terre à la truffe ont régalé les convives, sans oublier le café gourmand en dessert .

La doyenne de la commune Mme Chabert Suzanne ( 92 ans ) et le doyen M. Arnoldi Robert ( 98 ans) ont reçu un coffret de spécialités gourmandes de la pâtisserie Gavroche .

# Vie Communale

## Activité physique adaptée

Le groupe APA se retrouve tous les mercredis après-midi à 14h, ambiance détendue et ludique, bonne humeur, mais travail efficace !

Il reste des places et le groupe sera ravi d'accueillir de nouveaux participants.

Cours gratuits !

on plie les genoux  
on gaine les lombaires  
et hula hoop !



### Urbanisme

Demandeur	Parcelle	Projet	Décision
Jean-Jacques BARBIER	AB52 et 54	Division terrains	Favorable le 01/09/2022
Laurent FINET	AA104	Agrandissement porte fenêtre	Favorable le 06/09/2022
Kilian RIBOULET	AA59	Serre agricole	Favorable le 26/10/2022
Kilian RIBOULET	AA59	Serre à plants	Favorable le 26/10/2022

### Consultances architecturales

Le Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Isère (CAUE) met à votre disposition gratuitement un architecte.

Vous avez besoin d'un conseil avant le dépôt d'un PC.

Contact pour la prise de rendez-vous : **04.57.38.50.59**

# Vie Communale

## Noël à Montchaboud



Le 11 décembre, les enfants du village ont profité du spectacle de Noël organisé par la MPT. Le père Noël faisait partie des invités pour le goûter et il s'est prêté à des séances de photos souvenirs très appréciées des petits et grands !

Grande première à Montchaboud à l'initiative de M. le maire, un marché de Noël a contribué à l'attractivité de cette journée en regroupant les savoir faire du village. Paniers de Loliva avec verveine, petites courges et bocaux de Gaspach'soupe, cookies et meringues de LCD délices, bijoux artisanaux, bouquets de fleurs séchées, broderies et accessoires faits main du « Fil d'élo » ont recouvert pour le plus grand plaisir des villageois les tables disposées dans la cour de la mairie à cette occasion.



A noter une exposition remarquable de poteries façonnées par Alain Chabert et sa démonstration de l'art du Raku, technique d'émaillage ancestrale originaire du Japon.



Les températures particulièrement basses n'ont pas découragé la participation des habitants de Montchaboud qui ont fait honneur au vin chaud et marrons grillés proposés par le Chab Kfé.

Un bel exemple de synergie entre les initiatives municipales et associatives !

Les ados du village à l'escape Game, sortie organisée par la MPT

# Vie associative

## Le Chab Kfé



Pour la deuxième année, vampires, fantômes, sorcières et squelettes de tous âges se sont donnés rendez vous au Chab 'Kfé le 29 octobre. Conte effrayant, concours de déguisement pour les enfants, personnages insolites, bonbons et boissons colorées, maître de cérémonie et décor époustouflant, tous les ingrédients étaient réunis pour l'ambiance d'une soirée Halloween dans la tradition et inoubliable !



Pour découvrir le programme du Chab :

<https://cafemontchaboud.wixsite.com/website>

# Vie associative

## Théâtre au Chab Kfé

« Un bon spectacle c'est un maximum de couleurs à partager avec le public »

Passionné de longue date de théâtre d'impro, Christian Colonel-coquet prépare avec son « collectif éphémère » une soirée inédite à Montchaboud !  
Mais écoutons-le en parler...

### *Christian, comment définirais tu l'improvisation ?*

Improviser c'est à la fois être acteur, scénariste, réalisateur, sans décor, ni accessoires. Improviser c'est partir du vide absolu et parler à l'imaginaire du public, faire vivre des images dans la tête des spectateurs. C'est la magie de l'impro..

On ne parle pas d'un seul format, une impro peut répondre à un cadre, un thème, à des contraintes ou être totalement libre, ce qui est plus difficile. On peut faire de l'impro solo, des contées, et aussi de l'impro sans paroles, ce qui est très différent du mime, il s'agit de comprendre ce qui se passe dans l'inconscient, à l'aide d'un langage qu'on invente, par exemple des grommelots, que seule l'intonation peut traduire.

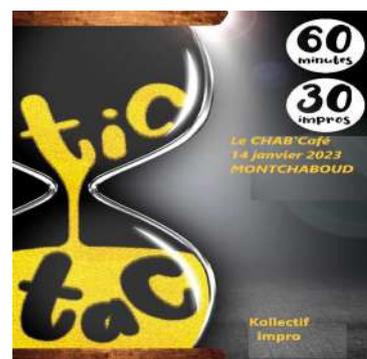
On peut explorer tous les thèmes, récemment nous avons eu une demande sur le thème de l'Apocalypse à partir de textes religieux.

### *Pour aborder l'improvisation, le théâtre à textes est-il un passage obligé ?*

Non, il y a une passerelle effectivement, mais on peut apprendre et travailler l'improvisation sans jamais avoir fait de théâtre à textes. Ce qui est mon cas, j'ai commencé pour le plaisir du rire et ma passion a grandi avec la découverte du panel et des possibilités de cet art. L'improvisation est une ficelle d'une grande pelote que tu tires, tu découvres ta sensibilité, tu apprends des choses sur toi.

### *A quelles qualités fait appel le théâtre d'impro ?*

En premier lieu, c'est incontestablement l'écoute, si l'interlocuteur n'écoute pas, on ne peut pas co-construire une histoire, la



deuxième brique c'est le feedback, répondre « oui ». L'impro n'est pas de la répartie, c'est être avec l'autre, tirer ensemble dans la même direction pour faire avancer l'histoire, sinon on s'annule.

Apprendre le lâcher prise dans sa tête et son corps est essentiel aussi, ça se travaille. Sans être une thérapie, l'impro permet de mieux se connaître.

*Dans quelle tranche d'âge se situent les improvisateurs ?* De plus en plus large ! De 10 à plus de 60 ans, pas de limite, il faut accepter de lever ses barrières pour pouvoir passer d'un état à un autre, les enfants le font facilement. Les adultes doivent travailler davantage sur eux même.

Des groupes se forment dans les universités, et organisent des championnats. Grenoble est une ville riche en lieux d'apprentissage du théâtre d'impro, le plus connu est la Basse-cour, mais il y en a beaucoup d'autres.

### *Que préparez-vous pour la soirée au Chab Kfé ?*

L'idée de faire connaître l'impro en dehors des murs de Grenoble nous a plu.

Nous serons 5 improvisateurs dans un format qui ne sera pas un match, pas de maître de cérémonie non plus, de la musique sans doute, tout n'est pas encore défini. On a la boîte à outils, il reste à les affûter !

En partant du principe que chaque impro est une couleur, un bon spectacle c'est un maximum de couleurs à partager avec le public. Mais pour créer une couleur, il faut mettre les bons ingrédients !

### **Dates à retenir, au Chab Kfé :**

**Le 14 février :** Théâtre d'impro

**Le 25 février :** "J'aime beaucoup ce que vous faites" - pièce de Carole Greep

# Vie Associative

## Le village en fete avec la MPT

Deux évènements festifs cet automne à Montchaboud

la fête du village avec des animations variées pour les enfants de tous âges, tir à l'arc , paniers de baskets et un cyclo-manège ,activé par un système de pédalage, belle initiative respectueuse de l'environnement !



Sans oublier le stand de gourmandises , avec ses brownies maisons !

# Vie Associative

Montchaboud

Ambiance jusqu'au  
bout de la nuit



Franc succès pour la fête du Beaujolais , convivialité , et temps de rencontre intergénérationnelle .

Merci à la MPT à l'origine de ces événements festifs et à tous les bénévoles du village sans qui, rien n'aurait été possible .

# La Métropole

## La Convention citoyenne métropolitaine pour le climat

(Extraits du rapport final)

« Nous sommes en 2050, grâce aux décisions des responsables politiques, des acteurs publics et privés ainsi qu'à l'adhésion et à la participation des citoyens, nous vivons dans une Métropole qui a connu des transformations importantes. Nous avons modifié notre rythme de vie afin de limiter au maximum nos émissions de GES, renforcer la coopération entre nous et être plus en phase avec la nature.

Notre territoire porte une attention accrue à la justice sociale et environnementale, nous avons accès de manière équitable aux différents biens et services. Ces transformations ont modifié l'ensemble des secteurs de notre vie. »

A l'initiative de Grenoble Alpes Métropole, la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat a vu le jour, grâce à l'engagement de 100 personnes entre mars et octobre 2022.

Un tirage au sort à partir d'un fichier de 50 000 personnes représentatives de la diversité des habitants du territoire a permis la constitution de ce groupe, sexe, âge, catégorie socio professionnelle, lieu d'habitation, avec une attention particulière à la participation de jeunes et de personnes en situation de précarité .



Durant cinq week-ends de travail, ils ont échangé avec des experts et participé à des débats contradictoires autour de deux grands axes de réflexion :

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ?

Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?

Leur mission consiste à définir des thématiques d'action, à élaborer une « vision 2050 » pour chacun de ces thèmes, à identifier les leviers pour y parvenir et à proposer aux élus de la Métropole une série de mesures concrètes à prioriser.

- Thématique 1 : Agriculture et alimentation.....
- Thématique 2 : Habitat, aménagement et urbanisme..... ..
- Thématique 3 - Mobilité des personnes .....
- Thématique 4 : Consommation, déchets et loisirs .....
- Thématique 5 : Production d'énergie .....
- Thématique 6 : Séquestration et captation du carbone .....
- Thématique 7 : Action économique du territoire.....
- Thématique 8 : Sensibilisation/éducation/gouvernance.....
- Thématique 9 : Formation et emploi.....

# La Métropole

## Exemple: Thématique 4, Consommation, déchets et loisirs

La vision 2050 élaborée par le groupe de travail :

*« Nos modes de consommation ont évolué vers plus de sobriété, ils sont plus respectueux de la nature et de la santé. Nous utilisons majoritairement des produits réparables. Des ateliers collaboratifs nous permettent de nous entraider pour réparer nos produits. Les biens et les services que nous utilisons ont une faible intensité carbone et consomment peu d'énergie.*

*Pour les produits non réparables, des filières locales de recyclage se sont fortement développées. Nous avons réduit la quantité d'énergie et de biens que l'on consomme grâce à une meilleure organisation de l'espace, à la mutualisation et à un nouveau rapport aux loisirs et au plaisir. Les différents produits sont accessibles à toutes et à tous dans un esprit de justice sociale. »*

Neuf leviers sont identifiés dont : faciliter le partage et la mutualisation d'équipements et d'objets, développer localement une offre diversifiée de loisirs décarbonés pour les habitants, encadrer la publicité pour la diminuer et pour limiter la visibilité des grandes enseignes au profit des associations et initiatives .Chaque action fait l'objet d'une adoption comme prioritaire ou non par vote. 28 actions sont proposées dans cette thématique, 9 actions sont reconnues comme déjà existantes, donc soutenues par la convention, 13 actions sont votées à l'unanimité comme prioritaires, dont : « Mettre en place un système de consignes pour les plats à emporter ou apporter son propre contenant et mettre en place un système de gestion des consignes sur tout le territoire de la Métro »

Au total , 219 propositions vont être étudiées par la Métropole en terme de cout, faisabilité technique ou juridique , avant que les élus les valident ou non en Mars 2023 .Un site internet dédié à la Convention citoyenne pour le climat métropolitaine permet, à tous ceux qui le désirent, de suivre les travaux des citoyens et de disposer d'informations sur les sujets étudiés, ainsi que de prendre connaissance du contenu des propositions et du suivi de leur avancement.

La convention lors de sa présentation a eu aussi à essayer quelques remarques et critiques de la part de conseillers métropolitains « Si on avait les financements, on ferait cela tout de suite », la représentativité des citoyens tirés au sort a été aussi mise en doute. « Comment expliquer, qu'un tel fossé puisse exister entre le niveau d'engagement des tirés au sort pour la lutte contre le réchauffement climatique et la réaction de mes concitoyens hostiles à la moindre perspective de changement ? » Chacun se fera son idée...

Cette action proposée pourrait faire écho dans notre village selon les motivations !

« Faire un service éco-volontaire dans chaque commune pour savoir comment aider par des petites actions pour la planète près de chez soi »

Sources : Rapport final de la convention métropolitaine pour le climat

<https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr>

<https://www.placegrenet.fr/2022/10/25/convention-citoyenne-pour-le-climat-de-grenoble-alpes-metropole-les-forces-et-les-faiblesses-du-dispositif/582656>

## Infos pratiques

### Maison médicale de garde de Vizille

dans le cadre de la permanence de soins ambulatoires, la commune de Montchaboud est rattachée à la maison médicale de garde de Vizille.

La Maison Médicale de Garde de Vizille accueille les patients pour des consultations d'urgence de médecine générale uniquement sur RDV le soir et les week-end. Pour y accéder il est demandé de contacter le 15 ou le numéro suivant :

**0 810 15 33 33**

Les médecins généralistes du secteur interviennent dans cette structure.

Elle est ouverte le soir, le week-end ainsi que les jours fériés.

La maison médicale de garde se trouve au 101 rue du 19 mars 1962 à Vizille.

### Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore et très toxique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **plus de 300 personnes sont intoxiquées chaque année**, entraînant malheureusement plusieurs décès.

Ces intoxications touchent majoritairement des **particuliers** et sont le plus souvent d'**origine accidentelle**.

Elles surviennent principalement durant la période de chauffage et sont généralement liées à :

- un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, poêles, etc.) ;
- l'usage prolongé d'un chauffage d'appoint non électrique ;
- l'usage détourné d'appareils de cuisson pour se chauffer ;
- l'utilisation à l'intérieur de locaux de groupes électrogènes, braséros, barbecues, ou d'outils à moteur thermique (tronçonneuses) ;
- un manque de ventilation ou l'obstruction des grilles d'aération.

Compte tenu de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, **il est à craindre que des particuliers aient recours à des modes de chauffage non adaptés, augmentant les risques d'intoxication**.

Vous pouvez retrouver toutes les informations afin de limiter au maximum les risques d'intoxication sur le site de l'Agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes :

[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone)

**ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

[ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr)

# Infos pratiques

## Petites annonces

### Au fil d'Élo

Couture et broderie

*Fait main à Vaulnaveys-le-Haut*

*Léna déchet - Univers bébé - Accessoires*



Élodie QUEYRAS - 06.08.03.89.41

\_au\_fil\_d\_elo

<http://elodiequeyras.wix.com/aufilelo>



Praticienne en massage  
bien-être  
Venez vous ressourcer, vous  
détendre

Je vous propose divers  
massages adaptés à votre besoin du moment  
Pensez à vous et à vos proches  
Possibilité de bons cadeaux  
N'hésitez pas à me contacter pour de plus  
amples renseignements

tél : 06.83.93.23.65



LE DEUN Loïc & THIRION Dejan - Montchaboud

Tél. **07 82 86 73 79**

[bellevue.paysage.isere@gmail.com](mailto:bellevue.paysage.isere@gmail.com)

**Appelez pour un devis gratuit !**

Taille et rabattage de haies  
Tonte, désherbage, débroussaillage  
Entretien du jardin  
Elagage et abattage d'arbres  
Travaux paysagers et création



Profitez de 50% de crédit d'impôt pour les  
travaux éligibles aux services à la personne :

Demandez nous pour plus d'informations

**Continuons à faire vivre la solidarité.**

**Le comité du Secours Populaire Français Drac-Romanche situé à Vizille, 33 rue Argoud, vous sollicite : vous pouvez donner des vêtements, du linge de maison, propres et en bon état. Des accessoires de mode, des jouets, des livres, de la vaisselle (pas de meuble).**

**Vous pouvez déposer vos dons à l'adresse du comité ou à la mairie de Montchaboud aux horaires d'ouverture.**

**A noter : le vestiaire du comité est ouvert à tous les publics, le vendredi de 16 à 18 heures et le samedi matin de 9 à 12 heures.**

**Venez aussi faire de bonnes affaires. Un grand merci d'avance. Les bénévoles du SPF 04 76 78 91 38**



# Infos pratiques

## Mes services publics

### EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 76 78 98 50 (Vizille)  
 Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Maison Médicale de Garde : 04 76 08 47 09  
 Urgence depuis un portable : 112

### CAMBRIOLAGE

Prévenez la gendarmerie  
 de Vizille tel : 04 76 78 98 50  
 n'oubliez pas de leur signaler la  
 période de votre absence

### RAPPEL DES HORAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h  
 Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h  
 Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

### BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture  
 Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et  
 de 14h à 17h30  
 Samedi le matin uniquement.

## LES HORAIRES DE VOS DECHETERIES **0800 500 027**



Toute l'année, les jours suivants (sauf jours fériés) :

**Champ sur Drac :** lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 13h30-18h  
 Mardi, jeudi : 13h15-18h  
**Vaulnaveys Le Haut :** Lundi au samedi : 8h45-12h / 13h-18h  
**Vizille :** Mardi au jeudi : 12h30-18h  
 Vendredi et samedi : 9h-12h / 13h15-18h00

**En période hivernale** (de novembre à mars inclus) : Fermeture à 17h30 de toutes les déchèteries, Réouverture à 13h pour Vizille, ouverture à 9h pour Vaulnaveys Le Haut

Le Petit bulletin est une publication de la mairie de Montchaboud

75 route du village - 38220 Montchaboud

Téléphone /Fax : 04 76 68 29 96

E.mail : [mairie-montchaboud@wanadoo.fr](mailto:mairie-montchaboud@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : Guy SOTO

Rédaction : Véronique Feltrin

Relecture: Gwenaëlle Montagnon

Tirage : 152 exemplaires - distribués en boîtes aux lettres et par mail